

## Ordre et contre ordre à propos des marchés



Ordre et contre ordre à propos des marchés

Après consultation des services techniques et fait le point avec la police municipale, le maire avait décidé de suspendre les marchés de plein vent de samedi et du lundi dans la sous préfecture estimant que la sécurité sanitaire ne pouvait être assurée compte tenu de la topographie des lieux.

Cependant après de longs échanges avec les services préfectoraux qui soulignent que le maintien des marchés est une disposition gouvernementale « les marchés doivent pouvoir continuer à se maintenir pour les produits de première nécessité ». la décision de maintenir ceux-ci dans la sous préfecture a été arrêtée ce vendredi en fin de journée.

La brigade de gendarmerie viendra en renfort de la police municipale pour faire respecter les consignes sanitaires aux chalands comme aux commerçants gestes barrière et distanciation entre chaque personne... " Il importe que tous les commerçants soient au fait de la nécessité d'organiser les files d'attente dans le respect des 1 m de distanciation sociale. "

Les marchés du samedi et du lundi auront donc lieu à Mirande mais uniquement pour les commerces de détail alimentaire.

Il est impératif de se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire pour vous rendre au marché..

Michl Hamon